

## QUI SONT LES ÉLECTEURS ?

Tous les jeunes scolarisés en CM1 et en CM2 pour l'année scolaire en cours sont électeurs. Une carte d'électeur sera remise à chaque jeune votant.

## COMMENT S'ORGANISE LE DÉPOUILLEMENT ?

Une fois le vote terminé et le scrutin clôturé, le temps du dépouillement commence :

- Le Président ouvre l'urne
- Les enveloppes sont disposées par tas de dix
- Les signatures sont comptées. Le nombre de signatures doit être égal au nombre d'enveloppes
- Les enveloppes sont ouvertes et les bulletins sortis
- Le nombre de voix pour chacun des candidats est compté
- Les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sont élus

## COMMENT SE PASSE LA CAMPAGNE AU SEIN DE TON ÉCOLE ?

POUR ÊTRE ÉLU, TU DOIS FAIRE CAMPAGNE :

Cela signifie présenter tes projets pour ta ville, ton quartier ou ton établissement scolaire aux électeurs. Une fois candidat, tu recevras un document sur lequel tu colleras ta photo et inscriras ton programme électoral. C'est ce que l'on appelle ta profession de foi. Celle-ci sera affichée sur le panneau d'affichage dans ton école, idem pour celles des autres candidats afin que les votants puissent en prendre connaissance.



# Conseil municipal des jeunes



**Laurence Bernard**  
Maire du Pecq



« Dans notre République, le droit de vote est accordé à 18 ans, mais il n'y a pas d'âge pour débiter l'apprentissage de la démocratie ! Avec ce Conseil municipal des jeunes, chacun d'entre vous pourra non seulement mener une campagne électorale et participer à une assemblée publique, mais aussi prendre collectivement de véritables décisions au service de l'intérêt général et des jeunes de notre ville.

Vous allez devoir apprendre à convaincre, à décider, à trouver des compromis entre vous et à savoir écouter tous vos camarades. Ce sera une responsabilité importante, mais aussi une expérience passionnante et une véritable chance. A vous de vous en saisir, nous serons à vos côtés pour vous accompagner dans cette belle aventure ».

A blue handwritten signature of Laurence Bernard.

**Laurence Bernard**  
Maire du Pecq



Rejoignez-nous sur :



## CÉRÉMONIES

Les élus du Conseil municipal jeunes participent aux différentes cérémonies officielles telles que les commémorations, les inaugurations.

## ACTIONS

Les jeunes élus entretiennent le lien social intergénérationnel, mènent des projets et des actions autour de la solidarité.

## VISITES

Un « parcours citoyen » est mis en place pour permettre aux jeunes de visiter des institutions, des sites.

## LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES...

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le CMJ est composé d'un maximum de 26 jeunes conseillers municipaux élus pour un mandat de deux ans. Tous les deux ans, le Conseil municipal des jeunes sera renouvelé par moitié. Le CMJ est un organe de consultation et de propositions. Par ce biais, la Municipalité donne la parole aux jeunes Alpicois afin qu'ils s'impliquent dans la vie de leur commune. C'est un véritable espace de dialogue, d'échanges et de débats. Les jeunes élus peuvent notamment :

- Appréhender le fonctionnement de la commune et découvrir les institutions locales, nationales et européennes.
- Collecter les idées et initiatives des jeunes Alpicois et les faire remonter au Conseil municipal.
- Participer activement à la vie de la commune en menant des actions ou projets concrets dans différents secteurs tels que la solidarité, la sécurité, la santé, le sport, les loisirs, l'environnement ou la culture.
- Apprendre les droits et les devoirs du citoyen et pouvoir les transmettre aux autres jeunes.
- Servir d'intermédiaires entre jeunes et le Conseil municipal de la commune.

### À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

À tous les jeunes Alpicois, garçons ou filles en classe de CM1 et CM2 au Pecq.

### COMMENT ÊTRE CANDIDAT ?

Il faut compléter le bulletin de candidature joint à l'autorisation parentale et les remettre à l'enseignant.

### COMMENT FONCTIONNE LE CMJ ?

Dans le cadre de ce mandat, les jeunes conseillers sont tenus d'observer un certain nombre de règles communes. C'est pourquoi ils respectent le règlement intérieur, ainsi que le livret d'accueil remis aux élus le jour de l'investiture.

## COMMENT S'ORGANISE L'ACTIVITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ?

### LE TRAVAIL EN COMMISSION

Les commissions sont déterminées lors de la première séance de travail par l'ensemble des conseillers élus.

### LES RÉUNIONS PLÉNIÈRES

Il y en aura deux au cours de l'année scolaire. Madame le Maire, Laurence Bernard, préside ces réunions qui sont publiques.

- Pour la première, l'installation du CMJ avec la remise de l'écharpe tricolore.
- Pour la seconde, les jeunes conseillers municipaux présenteront les projets discutés en commissions.

## COMMENT SE DÉROULENT LES ÉLECTIONS ?

### COMMENT VOTE-T-ON ?

- Tu prends les bulletins de vote et une enveloppe sur la table.
- Tu te rends dans l'isoloir et glisses un bulletin de vote d'une fille et d'un garçon de ton choix dans l'enveloppe.
- Tu te présentes devant le Président avec ta carte d'électeur. L'assesseur prononce ton nom et ton prénom à haute voix.
- Le second assesseur cherche ton nom sur la liste d'émargement (liste où sont inscrits tous les électeurs). Tu glisses ton enveloppe dans l'urne.
- Le Président prononce « a voté ».
- Tu signes la liste d'émargement et le deuxième assesseur te rend ta carte d'électeur tamponnée.

### LES BUREAUX DE VOTE

- Deux tables sur lesquelles les bulletins de vote et les enveloppes seront posés.
- Un isoloir permettant aux votants de choisir leurs candidats dans un anonymat total.
- Une urne pour le vote.



### TON VOTE NE COMPTE PAS SI :

- Tu glisses autre chose dans les bulletins présentés pour voter.
- Tu écris quelque chose sur les bulletins (vote nul).
- Tu ne mets pas de bulletin dans l'enveloppe (vote blanc).
- Il n'y a qu'un seul bulletin.
- **Attention** : si tu mets plusieurs bulletins du même candidat dans l'enveloppe, ça compte pour une seule voix !